



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutter contre les inégalités à l'école

Question écrite n° 25228

Texte de la question

Mme Élodie Jacquier-Laforge interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les dernières conclusions de la dernière enquête du Programme international pour le suivi des acquis (Pisa). De nouveau, la France n'a pas des résultats à la hauteur de ses engagements politiques et financiers. Si elle se trouve dans la moyenne des pays de l'OCDE, elle est l'un des pays où les inégalités, liées au milieu social des élèves, sont les plus grandes. Alors que la France est l'un des pays de l'OCDE qui investit le plus par élève, les résultats ne sont pas là. On investit beaucoup, mais mal, car malgré la détermination on ne parvient pas à améliorer la situation, alors que l'on pourrait fonctionner autrement et emmener tous les élèves vers le chemin de la réussite, pour que l'école de la République ne laisse aucun enfant sur le bord de la route. Dès l'école maternelle les difficultés sont là, certaines créées directement par l'école qui ne respecte pas le fonctionnement biologique et psychique de l'enfant par rapport à son âge. C'est pourquoi elle lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre, en plus de ce qui a déjà été fait, pour réformer en profondeur le système éducatif français.

Texte de la réponse

Après un fort décrochage entre 2000 et 2006, on ne peut que se réjouir du fait que la France stabilise au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE ses résultats PISA 2018. Le poids des déterminismes socio-économiques est encore très fort mais ne s'accroît plus, et l'écart de résultats entre filles et garçons, plus faible que la moyenne, tend à se réduire. L'enquête internationale souligne que les pays qui ont le plus progressé ont agi à la fois sur l'organisation de leur système scolaire et sur les méthodes pédagogiques. Les méthodes explicites, systématiques et dont les résultats sont mesurés par des évaluations sont les leviers essentiels des progrès des systèmes éducatifs. Ces constats viennent conforter le diagnostic posé il y a deux ans et demi, à l'origine de la politique d'élévation du niveau et de justice sociale déployée par le Gouvernement. Afin d'attaquer à la racine la difficulté scolaire, la priorité a été mise sur l'école élémentaire : dédoublement des classes de CP et de CE1 en zones d'éducation prioritaire, au profit de 300 000 élèves (8 000 postes créés depuis 2017), évaluations nationales de début d'année scolaire pour permettre aux professeurs de mieux répondre aux besoins des élèves en CP et CE1, renforcement des méthodes de lecture et de mathématiques, transformation de la formation continue des professeurs. Cet engagement fort en faveur de l'école primaire traduit la volonté de l'éducation nationale d'assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves et de permettre la réussite des élèves de tous les territoires. Cette recherche d'élévation du niveau scolaire global et de plus grande justice sociale a présidé au choix d'abaisser, depuis la rentrée 2019, l'instruction obligatoire de 6 à 3 ans. Elle oriente l'impulsion pédagogique donnée à l'école maternelle, où les enseignants et les cadres pédagogiques sont sensibilisés et attentifs à ce que les modalités de la scolarisation des élèves soient les plus appropriées pour favoriser la réussite de chacun, tout particulièrement pour les enfants les plus fragiles. Professeurs, formateurs et inspecteurs œuvrent pour que l'école maternelle devienne encore plus l'école du langage et de la bienveillance. Face à des besoins pédagogiques ou psychologiques spécifiques, l'enseignement y est adapté aux possibilités de l'élève, pour créer les meilleures conditions d'apprentissage et prévenir les difficultés ultérieures. A la rentrée 2020, l'éducation nationale va poursuivre son engagement en faveur de l'enseignement

primaire en amorçant le dédoublement des classes de Grande Section des écoles maternelles situées en secteur d'éducation prioritaire. Grâce à cette mesure, les élèves les plus fragiles bénéficieront eux aussi d'un encadrement pédagogique renforcé. Progressivement, ce sont aussi toutes les autres classes de Grande Section, de CP et de CE1 qui verront leurs effectifs limités à 24 élèves. Ces mesures faciliteront la mise en œuvre d'une action pédagogique différenciée chaque fois que nécessaire. Enfin, la prévention des difficultés scolaires passe aussi par un renforcement de la formation didactique et pédagogique des professeurs. Des guides de références, des recommandations et des repères de progression ont été mis à leur disposition pour guider leur action pédagogique dans les classes et permettre une réponse personnalisée. D'autres documents de référence, appuyés sur les acquis de la recherche, les compléteront autant que nécessaire pour soutenir l'action des professeurs dans leur classe et ne laisser aucun enfant au bord du chemin.

Données clés

Auteur : [Mme Élodie Jacquier-Laforge](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25228

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10864

Réponse publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2171